

[REDACTED]

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES  
GENERAL SECRETARIAT

[REDACTED]

PRESS RELEASE

563rd meeting of the Council

- Agriculture -

Brussels, 12 February 1979

President: M. Pierre MEHAIGNERIE,  
Minister for Agriculture  
of the French Republic

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Antoine HUMBLET                      Minister for Agriculture and  
Small Firms and Traders

Denmark:

Mr Niels Anker KØFOED                      Minister for Agriculture

Germany:

Mr Joseph ERTL                              Federal Minister for Food,  
Agriculture and Forestry

Mr Hans-Jürgen ROHR                      State Secretary,  
Federal Ministry of Food,  
Agriculture and Forestry

France:

Mr Pierre MEHAIGNERIE                      Minister for Agriculture  
Mr Jacques FOUCHIER                      State Secretary,  
Ministry of Agriculture

Ireland:

Mr Jim GIBBONS                              Minister for Agriculture

Italy:

Mr GIOVANNI MARCORA                      Minister for Agriculture

AGRI-MONETARY QUESTIONS

The Council continued the examination of agri-monetary questions which it had begun at its previous meeting. It agreed to resume its discussion of this item at its next meeting to be held on 5 March.

MISCELLANEOUS DECISIONS

Agreement on Cocoa

The Council adopted, in the official languages of the Communities, the Decision concerning the conclusion of the second International Cocoa Agreement (1975). The President of the Council will deposit the instrument of approval provided for in Article 66 of the Agreement.

---

■\*\*\*

NOTE BIO (79) 45 AUX BUREAUX NATIONAUX  
C.C.AUX MEMBRES DU GROUPE, A M. BURGHARDT, DG I, ET A  
M. LECONTE, DG VIII

■\*\*\*

PREPARATION CONSEIL AGRICOLE (KLAUS VAN DER PAS)

LE CONSEIL AGRICOLE ■■QUI SE REUNIRA LUNDI PROCHAIN A PARTIR DE  
11 HEURES SERA ENTIEREMENT CONSACRE AUX QUESTIONS AGRO-MONETAIR-  
RES. IL Y A UN CERTAIN OPTIMISME - BIEN QUE PRUDENT - SUR LES  
POSSIBILITES DE SURMONTER LE DIFFEREND FRANCO-ALLEMAND SUR LA  
DEMOBILISATION DES MONTANTS COMPENSATOIRES MONETAIRES ET, PAR  
CONSEQUENT, SUR UN DEMARRAGE PROCHAIN DU SME.

LE DIFFEREND FRANCO-ALLEMAND SEMBLE ETRE NE D'UNE DIFFERENCE  
D'INTERPRETATION DU CHAPITRE AGRO-MONETAIRE DANS LA RESOLUTION  
DU CONSEIL EUROPEEN DU 5 DECEMBRE 1978 (VOIR BIO (78)445 SUITE 1  
DU 6.12.1978). LA FRANCE A SURTOUT INSISTE SUR LE PARAGRAPHE  
DISANT "LE CONSEIL EUROPEEN SOULIGNE L'IMPORTANCE QUI S'ATTACHE  
A CE QUE SOIT DESORMAIS EVITEE LA CREATION DE MCM DURABLES ET A  
CE QUE SOIENT PROGRESSIVEMENT REDUITS LES MCM EXISTANTS AFIN DE  
RETABLIR L'UNITE DES PRIX AGRICOLES COMMUNS, TOUT EN TENANT  
DUMENT COMPTE DE LA POLITIQUE EN MATIERE DE PRIX.". SUR CETTE  
BASE, LA FRANCE A EXIGE QUE, PREALABLEMENT ■A LA MISE EN VIGUEUR  
DU SME, LE CONSEIL METTE AU POINT UN MECANISME AUTOMATIQUE SUP-  
PRIMANT TOUT NOUVEAU MCM DANS LES DOUZE MOIS SUIVANT SON INTRO-  
DUCTION. LES MCM EXISTANTS DEVRAIENT ETRE ELIMINES DANS QUELQUES  
ANNEES.

LA DELEGATION ALLEMANDE, PAR CONTRE, A INSISTE SUR UN AUTRE PARA-  
GRAPHE DE LA RESOLUTION DISANT QUE "LE CONSEIL EUROPEEN ESTIME  
QUE L'INSTAURATION DU SME NE DOIT PAS ENTRAINER D'ELLE-MEME DES  
MODIFICATIONS DE LA SITUATION EXISTANT AVANT LE 1ER JANVIER 74  
EN CE QUI CONCERNE L'EXPRESSION EN MONNAIES NATIONALES DES PRIX  
AGRICOLES, DES MONTANTS COMPENSATOIRES ET DE TOUS AUTRES MON-  
TANTS FIXES AUX FINS DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE". POUR  
L'ALLEMAGNE, CE PARAGRAPHE EXCLUAIT TOUTE AUTOMATICITE DU DEMAN-  
TELEMENT DES MCM. ELLE FAISAIT VALOIR QU'UNE REEVALUATION DU  
TAUX VERT DU DM POURRAIT CONDUIRE A UNE DIMINUTION DES PRIX AGRI-  
COLES EXPRIMES EN DM. CE SERAIT EN EFFET LE CAS SI LA REEVALUA-  
TION ETAIT PLUS IMPORTANTE QUE L'AUGMENTATION DES PRIX EXPRIMES  
EN UNITES DE COMPTE.

DEPUIS LE CONSEIL AGRICOLE DE LUNDI ET MARDI DERNIERS, LES ATTIT-  
TUDES SEMBLANT UN PEU PLUS SOUPLES. ON A L'IMPRESSION QUE LA PE-  
RIODE DE DEMANTELEMENT AUTOMATIQUE DEMANDEE PAR LA FRANCE EST  
NEGOCIABLE TANDIS QUE L'ALLEMAGNE SEMBLE PRETE A ACCEPTER L'AU-  
TOMATICITE QU'ELLE A JUSQU'ICI REJETEE. UN POINT DIFFICILE RESTE  
CEPENDANT A RESOUDRE : L'ALLEMAGNE N'ACCEPTERA PAS QUE

/////

NNNN

VAN DER PAS

GPP

B. 1/4

2205

9.2.79

X

X

M. SANTARELLI

413750

■\*\*\*

NOTE BIO (79) 45 (SUITE 1) AUX BUREAUX NATIONAUX  
C.C.AUX MEMBRES DU GROUPE, A M. BURGHARDT, DG I, ET  
A M. LECONTE, DG VIII

423

■\*\*\*

CONSEIL AGRICOLE (KLAUS VAN DER PAS)

-----  
LE CONSEIL AGRICOLE A DEBUTE CE MATIN A 11 HEURES PAR LA PRESEN-  
TATION FAITE PAR M. GUNDELACH D'UN COMPROMIS DE LA COMMISSION  
EN MATIERE DE QUESTIONS AGRI-MONETAIRES. LE TEXTE A ETE PRESENTE  
SOUS LA FORME D'UN DOCUMENT DE TRAVAIL DE LA COMMISSION. NOUS  
VOUS EN DONNONS CI-DESSOUS LE TEXTE INTEGRAL :

I. EN VUE DE PERMETTRE LA MISE EN OEUVRE DU SME ET L'INTRODUCTION  
DE L'ECU DANS LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE, LE CONSEIL ADOPTE  
LA PROPOSITION DE REGLEMENT DU CONSEIL RELATIF AUX CONSEQUENCES  
DU SYSTEME MONETAIRE EUROPEEN DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE AGRI-  
COLE COMMUNE. (COMMENTAIRE : IL S'AGIT DE LA TRANSITION DE L'UNI-  
TE DE COMPTE A L'ECU. PAR L'APPLICATION D'UN COEFFICIENT ■■■ AUX  
'TAUX VERTS' ET AUX PRIX ACTUELS EXPRIMES EN UC, LA TRANSITION  
EST NEUTRE DU POINT DE VUE DES PRIX EXPRIMES EN MONNAIES NATIO-  
NALES ET DE LA DISTRIBUTION DES MCM., VOIR BIO COM (78)428 SUITE  
1).

II. EN CE QUI CONCERNE LE DEMANTELEMENT DES NOUVEAUX MONTANTS  
COMPENSATOIRES MONETAIRES, LE CONSEIL CONVIENT DES REGLES SUI-  
VANTES :

- 1. A LA SUITE DE TOUTE MODIFICATION DE TAUX PIVOTS, LES MCM  
■ SONT DETERMINES SELON LES REGLES FIXEES AU REGLEMENT (CEE)  
■ N. 974/71. (COMMENTAIRE : UNE MODIFICATION D'UN TAUX PIVOT  
■ ENTRAINDERAIT DONC AUTOMATIQUEMENT UNE ADAPTATION DU MCM EXIS-  
■ TANT COMME CELA ■ SE PRATIQUE DEJA ACTUELLEMENT.)
- 2. LE CONSEIL SE REUNIT A LA DEMANDE D'UN ETAT MEMBRE OU DE LA  
■ COMMISSION, AFIN D'EXAMINER LES CONSEQUENCES DE CETTE MO■DI-  
■ FICATION SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE.
- AU COURS DE CETTE SESSION, LE CONSEIL PEUT DECIDER A LA MAJO-  
■ RITE QUALIFIEE SUR PROPOSITION DE LA COMMISSION ET, LE CAS  
■ ECHE■ANT, PAR DEROGATION AUX DISPOSITIONS EXISTANTES, DE  
■ PRENDRE LES MESURES NECESSAIRES EN VUE D'EVITER LA CREATION  
■ DE NOUVEAUX MONTANTS COMPENSATOIRES MONETAIRES RESULTANT DE  
■ LA MODIFICATION DES TAUX PIVOTS. (COMMENTAIRE : LE CONSEIL PEUT  
■ DONC CHOISIR UNE AUTRE SOLUTION QUE L'ADAPTATION AUTOMATIQUE  
■ DES MCM. IL POURRAIT PAR EXEMPLE DECIDER QU'UNE DEVALUATION  
■ OU UNE REEVALUATION N'ENTRAINE PAS DE HAUSSE DES MCM ET QUE  
■ LES CONSEQUENCES POUR L'AGRICULTURE SOIENT COMPENSEES PAR  
■ D'AUTRES MOYENS.)

////

NNNN

VAN DER PAS GPP

B. 1/4 2205 12.2.79

X

X

M. SANTARELLI

P1

413751

■\*\*\*

NOTE BIO (79) 45 (SUITE 2 ET FIN) AUX BUREAUX NATIONAUX  
C.C.AUX MEMBRES DU GROUPE, A M. BURGHARDT, DG I, ET A  
M. LECONTE, DG VIII

433

■\*\*\*

CONSEIL AGRICOLE (KLAUS VAN DER PAS)

-----  
AUCUN PROGRES N'A PU ETRE CONSTATE A LA FIN DU CONSEIL AGRICOLE  
LUNDI SOIR. APRES CINQ HEURES DE DISCUSSIONS EN CADRE TRES  
RESTREINT, LES MINISTRES ONT DU FAIRE UN CONSTAT D'ECHEC ET ILS  
ONT RENVOYE TOUS LES DOSSIERS (PROBLEMES AGRI-MONETAIRES ET  
DEVALUATIONS IMMEDIATES DES TAUX VERTS FRANCAIS, ANGLAIS ET ITA-  
LIENS) AU PROCHAIN CONSEIL AGRICOLE DES 5 ET 6 MARS. SELON TOUTE  
VRAISEMBLANCE, LE DIFFEREND SUR LES MCM DEVRA ETRE SOUMIS AU  
CONSEIL EUROPEEN QUI SE TIENDRA A PARIS LES 12 ET 13 MARS.

SELON M. GUNDELACH QUI S'EST ADRESSE A LA PRESSE A L'ISSUE DU  
CONSEIL, SON COMPROMIS (VOIR BIO PRECEDENTE) AVAIT TROUVE UN  
LARGE APPUI PARMIS LES MINISTRES. LA PRINCIPALE OPPOSITION EST  
VENUE DE LA DELEGATION FRANCAISE QUI A ESTIME QUE LA PROPOSI-  
TION NE PREVOYAIT PAS ASSEZ D'AUTOMATISME DANS LA DEMOBILISATION  
DES MCM. LE RESTE DE LA DISCUSSION SEMBLE AVOIR TOURNE AUTOUR DE  
L'EXIGENCE FRANCAISE D'OBTENIR UN MAXIMUM D'AUTOMATISME, DU  
REFUS ALLEMAND DE DEMOBILISER LES MCM AU DETRIMENT DES PRIX AGRI-  
COLES EN DM, DE LA POSSIBILITE DE CONCILIER LES DEUX DEMANDES  
PAR UNE AUGMENTATION DES PRIX EN UC, DU REFUS DE CERTAINES DELE-  
GATIONS ET DE M. GUNDELACH DE SACRIFIER AINSI LA POLITIQUE DE  
PRIX PRUDENTE, ETC. D'OU LA CONSTATATION DE M. GUNDELACH DEVANT  
LES JOURNALISTES : 'LE DERNIER CONSEIL EUROPEEN NOUS A CHARGE  
DE REALISER LA QUADRATURE DU CERCLE'.

VERS LA FIN DU CONSEIL, L'ITALIE ET LE ROYAUME-UNI ONT ENCORE  
ESSAYE D'OBTENIR UNE DEVALUATION IMMEDIATE DE 5 O/O DE LEURS  
TAUX VERTS. LA FRANCE, ET DANS UNE MOINDRE MESURE L'ALLEMAGNE,  
ONT CEPENDANT PLACE UNE TELLE DECISION DANS LE CADRE DE LA FIXA-  
TION ANNUELLE DES PRIX ET ONT REFUSE D'ACCORDER CETTE DEVALUATION.

AMITIES,

M. SANTARELLI COMEUR 10.00

NNNN

NNNN

VAN DER PAS GPP B. 1/4 2205 13.2.79

M. SANTARELLI

P1